

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 25 avril 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Camille Bernard, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Paul Mancini, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Aurélia Massei à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Emmanuelle Villanova, Isabelle Jeanne à Marie-Noëlle Nadal, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Isabelle Falchi à Annie Sichi, Christian Bacci à Jean-Pierre Aresu, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Muriel Piera, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-Paul Carrolaggi à Julia Tiberi, Jean-André Miniconi à Danielle Antonini

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220425-2022_061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2022

Affichage : 02/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 avril 2022
Délibération N° 2022/061
Rénovation du Tennis club du Casone

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

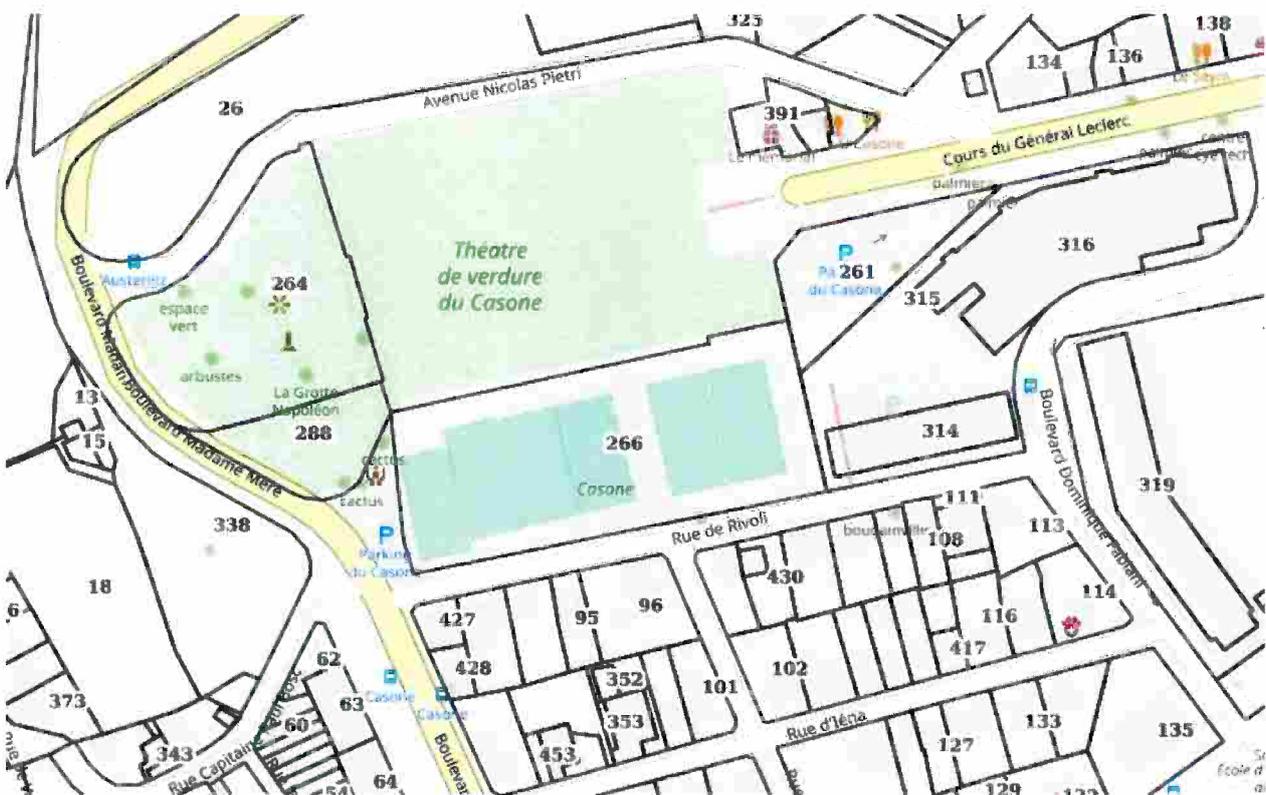
Etat des lieux

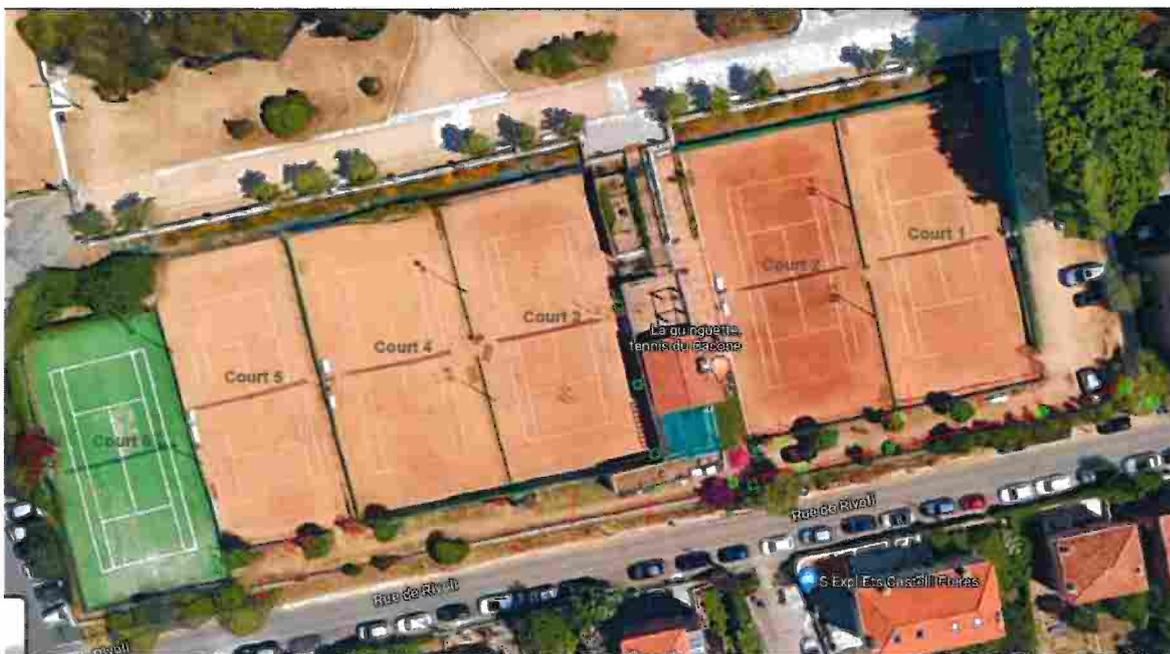
Cet équipement présente un grand intérêt dans la redynamisation du cœur de ville, avec une augmentation très intéressante ces dernières années (130 licenciés en 2014 – 336 licenciés en 2019).

Le tennis club du Casone a fait l'objet, en 2018, de travaux de réparation des grillages, d'éclairages, de mise aux normes électriques, ainsi que de travaux de ferronnerie (garde-corps, portails). Cependant, les terrains en terre battue sont très dégradés notamment après les fortes intempéries.

La ville d'Ajaccio a donc prévu une rénovation des courts en terre battue et la transformation de 3 courts en résine et l'entretien d'un court béton, mais aussi le remplacement des équipements de jeux, ainsi qu'une intervention sur l'éclairage.

Cette opération est inscrite dans le programme action cœur de ville.





Terrains de jeu

Les revêtements actuels sont une terre battue sur les courts 1 à 5 et un béton sur le court 6. Ils sont en mauvais état général, ils présentent bon nombre d'ornièrages et de fissurations (cours en béton).

L'objectif est la réalisation de terrains de jeu en TB et en résine conformes à la norme NF P90-110 et aux exigences de la FFT.

Les courts en TB seront réalisés sur une couche drainante associée à un réseau de drainage.

Les courts en résine associés à une couche de souplesse seront réalisés sur une couche d'enrobés, elle-même posée sur une couche de base en GNT.

La solution retenue est la pose d'un revêtement résine associé à une couche de souplesse en caoutchouc qui commence à être répandu en climat méditerranéen (ASPTT 2A, ENTRESSEN (ISTRES) 13, FAYENCE 83, ...).



Lignes en très mauvais état. Revêtement de jeu en terre battue fortement détérioré, présentant des défauts de nivellement



Revêtement du cours en dur fortement détérioré

Projet et interventions envisagées

Les travaux concernent :

- L'installation de chantier, les travaux préparatoires et la réalisation du panneau de chantier.
- Les études d'exécution des ouvrages en béton armé, les études d'exécution du génie civil, des VRD et des terrains de tennis.
- Les terrassements en déblais/remblais de la plate-forme dans un terrain de toute nature y compris évacuation de l'ensemble des déblais excédentaires.
- La réalisation des VRD, évacuation des eaux pluviales, murs de soutènement, clôtures, ect.
- La réalisation de 4 courts en résine synthétique de niveau ITF3, et de 2 courts en terre battue ainsi que tout leur système de drainage.
- La rénovation de l'éclairage des courts 3 à 6.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le BE de la ville d'Ajaccio (DGST).

Les travaux feront l'objet d'un marché scindé en 2 lots techniques (lot 1 : rénovation des terrains, lot 2 : rénovation de l'éclairage)

Les différentes interventions évoquées ont été estimées à :

Lot 1 :

- Travaux d'installation : **17 450 euros,**
- Travaux de terrassements démolitions : **19 970 euros,**
- Travaux de réseau génie civil : **83 019 euros,**
- Travaux de maçonnerie, clôtures : **29 260 euros,**
- Travaux de revêtement : **164 106 euros,**
- Travaux d'équipements : **16 060 euros,**

Lot 2 :

- Travaux d'éclairage : **68 950 euros.**

Etudes et contrôles divers : 10 000 euros.

Montant total de : **408 815 euros HT arrondi à 409 000 euros HT soit 450 000 € TTC**

❖ Proposition de plan de financement si accepté :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	81 800 €	20 %
ANS – Crédits Sports	163 600 €	40 %
Collectivité de Corse - DQ	163 600€	40%
TOTAL	409 000 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux rénovation du Tennis Club du Casone pour un montant de 409 000 euros HT ;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale, ainsi que l'Agence Nationale du Sport aux titres des Crédits Sports, concernant le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	81 800 €	20 %
ANS – Crédits Sports	163 600 €	40 %
Collectivité de Corse - DQ	163 600€	40 %
TOTAL	409 000 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane VANNUCCI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 avril 2022,

APPROUVE

APPROUVE les travaux rénovation du Tennis Club du Casone pour un montant de 409 000 euros HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale, ainsi que l'Agence Nationale du Sport aux titres des Crédits Sports, concernant le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	81 800	20 %
ANS – Crédits Sports	163 000 €	40 %
Collectivité de Corse - DQ	163 600€	40 %
TOTAL	409 000 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

